

*La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 18 mai 2026*

## DÉLIBÉRATION – CFVU-2026-FORMATION-27

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

*Date de transmission :*

*Date de réception rectorat :*

## APPROUVE LES MAQUETTES 2M3C DES FORMATIONS POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2026/2027

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les maquettes 2M3C des formations 2026/2027, présentées à la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 18 mai 2026 et annexées à la présente délibération ;

***La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :***

### ARTICLE 1 :

**Approuve à l'unanimité**, les maquettes 2M3C des formations pour l'année universitaire 2026/2027, telle que définie dans les documents annexés à la présente délibération.

### ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

*La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 18 mai 2026*

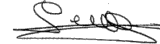
Fait à Créteil, le lundi 18 mai 2026

**Le Vice-Président Formation et de la  
Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil**



Karine BERGÈS

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 40</b>	<b>DÉCOMPTE DES VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 38</b>	Votants : 9
<b>Quorum : 20</b>	<b>Votes exprimés : 20</b>
Membres présents : 9	<b>Pour : 20</b>
Membres représentés : 11	Contre : 0
<b>Total des membres présents et représentés : 20</b>	Abstentions : 0

**Modalités de recours** : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

# CFVU plénière

Lundi 18 mai 2026  
De 14h00 à 16h30

Auditorium de la MSE



18/05/2026

# 4. Organisation des études

---

## 4.1 Examen des maquettes 2M3C des formations 2026/2027\*

*Joanna BENOIST, responsable du pôle organisation des études à la DEVE*

Sont présentées ce jour en CFVU les maquettes 2M3C des formations suivantes :

- L'ensemble de l'offre de formation de **l'IUT Créteil-Vitry** (Licences professionnelles et BUT)
- L'ensemble des formations de 1<sup>er</sup> cycle de **l'UFR de Droit** (Licences, DEUST, Licence professionnelle)
- L'ensemble de l'offre de formation de **l'EPISEN** (Diplômes d'ingénieur)
- Mise à jour de certaines maquettes de Licences de **l'UFR Sciences et Technologies**

### Demande de dispense de stage obligatoire de l'UFR de Droit :

- **Difficulté d'imposer un stage à tous les étudiants de L3 au vu :**
  - de la dimension actuelle des services administratifs de l'UFR ne permettant pas de gérer les stages de promotions aux effectifs aussi importants ;
  - La densité des cours obligatoires à suivre dans la formation ;
  - Le taux significatif d'étudiants exerçant une autre activité professionnelle en parallèle de leurs études.
- **Choix de proposer un stage attributif d'ECTS en option avec une autre possibilité en L3 S6.**